

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26012303***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**16 JAN. 2026****Le Greffier**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0687 986 158****Nom**(en entier) : **DUODEV**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Jean Mermoz 1 bte 4 - 6041 Gosselies****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2025

4.1. DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de la démission de ABSOLUTE Consulting SRL, dont le siège social est situé Rue Quewée 72, 6230 Pont-à-Celles, RPM Hainaut division Charleroi, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0895.690.971 représentée par Monsieur Olivier Beguin, en sa qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 22 décembre 2025 et décide à l'unanimité de lui accorder décharge provisoire pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

4.2. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée décide de nommer, pour une durée de six exercices avec effet au 22 décembre 2025, l'administrateur suivant : PALETIS DEVELOPPEMENT SARLU, dont le siège est situé 181 bis rue Lebourbe, 75015 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 892.664.996, représentée par Monsieur Laurent Tirot.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

L'assemblée décide que le mandat est exercé à titre gratuit sauf décision contraire.

4.3. POUVOIRS

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Aude MICHEL, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2 :14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Mandataire Spécial
Aude MICHEL